

Voie menant à la formation des cadres 2027

Trampoline

1. Introduction

Le présent document contient les processus, les critères et les voies de communication servant à former les cadres suivants de trampoline 2027. Il régit l'admission dans les cadres suivants:

- Cadre national U 15
- Cadre national U 17
- Cadre régional
- Cadre local

La sélection des athlètes répond aux directives de la Fédération suisse de gymnastique et à celles de Swiss Olympic, stipulées notamment dans le Manuel pour l'identification et la sélection des talents.

Ce processus garantit que chaque candidat est évalué selon des critères objectifs et transparents, en accord avec les principes de méritocratie et d'équité. Ainsi, seuls les gymnastes répondant aux exigences fixées par ces instances peuvent intégrer les différents cadres, assurant ainsi le respect des standards nationaux et internationaux en matière de détection et de développement des talents.

Les principes fondamentaux sont la volonté de performance, la fiabilité des prévisions, l'identification des talents, le fair-play sportif, la transparence ainsi que l'égalité des chances.

L'évaluation repose sur des critères objectifs de performance et de développement, qui sont détaillés dans le présent document.

L'objectif est d'assurer une composition équitable et transparente des cadres, offrant aux athlètes talentueux et performants des conditions optimales de soutien. Par ailleurs, le processus de sélection vise à identifier précocement les talents prometteurs et à accompagner leur développement de manière ciblée et durable.

Après examen juridique conformément au règlement d'organisation de la FSG, le concept a été soumis au chef de la mission olympique et à Swiss Olympic pour approbation et confirmation.

2. Aperçu des cadres

- Aperçu du modèle FTEM pour le trampoline
- Critères d'admission au cadre national U15
- Critères d'admission au cadre national U17
- Critères d'admission au cadre régional
- Critères d'admission au cadre local

Attribution des cartes Swiss Olympic (dispositions d'application relatives aux directives « Swiss Olympic Card »)
Les athlètes de la catégorie d'âge 10 à 12 ans ne sont pas encore intégrés dans un cadre national. Cependant, ils figurent sur une liste nationale qui répond aux critères de qualification PISTE. Les résultats PISTE de ces athlètes servent de base à la sélection dans le cadre régional et pour les cadres locaux, les critères ci-dessous devront être pris en compte par a base sportive pour l'attribution des cartes Swiss Olympic.



3. FTEM et composition des cadres 2027

Age	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Année	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Programme	FTEM 1	FTEM1/2	FTEM2	FTEM2/3	FTEM3	FTEM/PND	PND	PDN/FIG	PDN/FIG	PDN/FIG	PDN/FIG	PDN/FIG	PDN/FIG	PDN/FIG	PDN/FIG	PDN/FIG	PDN/FIG	PDN/FIG	FIG	FIG	FIG
FTEM																					
	Foundation			Talent			Elite			Mastery											
	F1	F2	F3	T1	T2	T3	T4	Phase de transition/ E1 / E2			M										
	Gymnastique de base + découverte du trampoline	Gymnastique de base + bases du trampoline	Pratiquer la gymnastique et le trampoline	Montrer du potentiel	Montrer du potentiel	S'entraîner et atteindre des objectifs	S'entraîner et atteindre des objectifs	Phase de transition (entre 17 et 21 ans): Réaliser une percée et en être récompensé E1 : Représenter la Suisse au niveau international			Maîtriser la discipline										
Cadre																Cadre national A					
																Cadre national B					
																Cadre national C					
													Cadre national M21								
												Cadre national M17									
										Cadre national M15											
								Cadre régional													
							Cadre local														

4. Cadre national M 15/2027

En 2027, le cadre national M15 est composé d'athlètes nés en 2013 et 2014.

Tous les athlètes sélectionnés reçoivent une Talent Card National de Swiss Olympic, qui confirme leur appartenance au cadre national.

Exigences spécifiques qu'un athlète doit remplir pour pouvoir être admis dans le cadre national M15 en 2027 :

Année de naissance	Nationalité	PISTE	Volume d'entraînement hebdomadaire	Formation des entraîneurs	Taille des groupes d'entraînement	Lieu des entraînements
2014	CH ou en cours de naturalisation	65% obtenus * ou clause médicale	Min.12 h.	CEC /CED	6 athlètes	Base sportive labellisée
2013	CH ou en cours de naturalisation	65% obtenus * ou clause médicale	Min.12 h.	CEC /CED	6 athlètes	Base sportive labellisée

Exigence par année de naissance :

Dames

Note finale

Année de naissance	2014	2013
Max.50 Points	83	85
0 Points	80	82

Valeur de difficulté

Année de naissance	2014	2013
Max.50 Points	8.5	9.0
0 Points	6.0	6.5

Hommes

Note finale

Année de naissance	2014	2013
Max.50 Points	86	88
0 Points	83	85

Valeur de difficulté

Année de naissance	2014	2013
Max.50 Points	8.5	10.0
0 Points	6.0	7.0

Les valeurs de référence et les paramètres sont réévalués chaque année.

Le score final est pris en compte si le L1 est exécuté conformément au règlement de la WG de la catégorie d'âge concernée et si le minimum de difficulté dans le L2 de la qualification a été atteint, le tout dans le même concours.

4.1 Explication des exigences

4.1.1 Nationalité

L'athlète doit détenir un passeport suisse ou être sur le point de finaliser sa procédure de naturalisation.

4.1.2. Classement PISTE

Etabli fin 2026, le classement PISTE se compose de plus critères d'évaluation. Il s'appuie sur les résultats de compétitions et les résultats test ainsi que sur l'évaluation de différents questionnaires qui recensent certains aspects importants de l'évolution de l'athlète, dont sa biographie, sa capacité de résistance physique, sa stabilité psychique et ses caractéristiques anthropométriques. Tous les résultats sont pondérés puis inclus dans le classement général. La commission de sélection peut, suite à un résultat exceptionnel qualifier un athlète dans le cadre.

4.1.3 Clause médicale

Si un athlète talentueux à haut potentiel n'est pas en mesure de réaliser une performance dans tous les critères d'évaluation en raison d'une maladie ou d'une blessure, le règlement spécial sur la clause médicale peut s'appliquer. L'athlète peut ainsi être admis dans le cadre national M15 même s'il n'a pas obtenu suffisamment de points en raison des circonstances susmentionnées.

En cas de doute sur l'application de cette disposition, la décision définitive est du ressort de la commission de sélection après avoir pris connaissance des arguments de l'entraîneur de la base sportive.

4.1.4 Volume d'entraînement hebdomadaire

Le volume d'entraînement minimal requis doit déjà être atteint ou pouvoir l'être dans un délai prévisible.

4.1.5 Formation des entraîneurs

L'entraîneur à domicile doit avoir une formation de niveau CEP ou CED (ou formation équivalente) ou être disposé-e à la suivre dans les deux ans à venir.

4.1.6 Taille des groupes d'entraînement

La taille des groupes d'entraînement ne doit pas excéder le chiffre indiqué de manière à garantir un encadrement personnalisé et la qualité des entraînements.

4.1.7 Lieu des entraînements

L'entraînement doit se dérouler dans une base sportive équipée de trampolines fixes afin de garantir le développement optimal et la sécurité des athlètes.

Étant donné que le nombre de cartes Swiss Olympic est limité, un classement sera établi en cas de dépassement du quota.

5. Cadre national M17/2027

Le cadre national M17 en 2027 est composé d'athlètes nés en 2011 et 2012.

Tous les athlètes sélectionnés reçoivent une Talent Card National de Swiss Olympic, qui confirme leur appartenance au cadre national.

Exigences spécifiques qu'un athlète doit remplir pour pouvoir être admis dans le cadre national M17 en 2027.

Année de naissance	Nationalité	PISTE	Volume d'entraînement hebdomadaire	Formation des entraîneurs	Taille des groupes d'entraînement	Lieu des entraînements
2012	CH	70% obtenus ou clause médicale	Min.13h	CEP/CED	6 athlètes	Base sportive labellisée
2011	CH	70% obtenus ou clause médicale	Min.13h	CEP/CED	6 athlètes	Base sportive labellisée

Exigences par année de naissance :

Dames

Note finale

Année de naissance	2011	2012
Max.50 Points	89	87
0 Point	86	84

Valeur de difficulté

Année de naissance	2011	2012
Max.50 Points	10.0	9.5
0 Point	7.5	7.0

Hommes

Note finale

Année de naissance	2011	2012
Max.50 Points	92	90
0 Point	89	87

Valeur de difficulté

Année de naissance	2011	2012
Max.50 Points	11.0	10.5
0 Points	8.0	7.5

Les valeurs de référence et les paramètres sont réévalués chaque année.

Le score final est pris en compte si le L1 est exécuté conformément au règlement de la WG de la catégorie d'âge concernée et si le minimum de difficulté dans le L2 de la qualification a été atteint, le tout dans le même concours.

5.1. Explication des exigences

5.1.1. Nationalité

L'athlète doit être en possession du passeport suisse ou être en fin de naturalisation.

5.1.2 Classement PISTE

Etabli fin 2026, le classement PISTE se compose de plus critères d'évaluation. Il s'appuie sur les résultats de compétitions et les résultats test ainsi que sur l'évaluation de différents questionnaires qui recensent certains aspects importants de l'évolution de l'athlète, dont sa biographie, sa capacité de résistance physique, sa stabilité psychique et ses caractéristiques anthropométriques. Tous les résultats sont pondérés puis inclus dans le classement général. La commission de sélection peut, suite à un résultat exceptionnel qualifier un athlète dans le cadre.

5.1.3 Clause médicale

L'athlète peut ainsi être admis dans le cadre national M17/2027 même s'il n'a pas obtenu suffisamment de points en raison des circonstances susmentionnées.

En cas de doute sur l'application de cette disposition, la décision définitive est du ressort de la commission de sélection après avoir pris connaissance des arguments de l'entraîneur de la base sportive.

5.1.4 Volume d'entraînement

Le volume d'entraînement minimal requis doit déjà être atteint où pouvoir l'être dans un délai prévisible.

5.1.5. Formation des entraîneurs

L'entraîneur à domicile doit avoir une formation de niveau CEP ou CED (ou formation équivalente) ou être disposé-e à la suivre dans les deux ans à venir.

5.1.6. Taille des groupes d'entraînement

La taille des groupes d'entraînement ne doit pas excéder le chiffre indiqué de manière à garantir un encadrement personnalisé et la qualité des entraînements.

5.1.7 Lieu des entraînements

L'entraînement doit se dérouler dans une base sportive labellisée équipée de trampolines fixes afin de garantir le développement optimal et la sécurité des athlètes.

Étant donné que le nombre de cartes Swiss Olympic est limité, un classement sera établi en cas de dépassement du quota.

6. Cadre régional 2027

Le cadre régional 2027 se compose d'athlètes nés en 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016.

Toutes les athlètes et tous les athlètes sélectionnés reçoivent la Swiss Olympic Talent Card Régionale, qui atteste de leur appartenance au cadre régional.

La sélection repose sur les critères établis ainsi que sur la performance durant la période concernée.

Année de naissance	Nationalité	PISTE	Volume d'entraînement hebdomadaire	Formation des entraîneurs	Taille des groupes d'entraînement	Lieu des entraînements
2016	CH ou étranger	60% obtenus Ou clause médicale	Min. 10 h.	CEP/CED	8 athlètes	Base sportive labellisée
2015	CH ou étranger	60% obtenus Ou clause médicale	Min. 10 h.	CEP/CED	8 athlètes	Base sportive labellisée
2014	CH ou étranger	60% obtenus Ou clause médicale	Min. 10 h.	CEP/CED	8 athlètes	Base sportive labellisée
2013	CH ou étranger	60% obtenus Ou clause médicale	Min. 10 h.	CEP/CED	8 athlètes	Base sportive labellisée
2012	CH ou étranger	60% obtenus Ou clause médicale	Min. 10 h.	CEP/CED	8 athlètes	Base sportive labellisée
2011	CH ou étranger	60% obtenus Ou clause médicale	Min. 10 h.	CEP/CED	8 athlètes	Base sportive labellisée

Exigences par année de naissance :

Dames

Note finale

Année de naissance	2016	2015	2014
Max.50 Points	77	79	81
0 Points	74	76	78

Valeur de difficulté

Année de naissance	2016	2015	2014
Max.50 Points	5.0	6.0	8.0
0 Points	2.0	3.0	5.0

Année de naissance	2013	2012	2011
Max.50 Points	83	85	87
0 Points	80	82	84

Année de naissance	2013	2012	2011
Max.50 Points	8.5	9.0	9.5
0 Points	6.0	6.5	7.0

Hommes

Note finale

Année de naissance	2016	2015	2014
Max.50 Points	80	82	84
0 Points	77	79	81

Valeur de difficulté

Année de naissance	2016	2015	2014
Max.50 Points	5.0	6.0	8.0
0 Points	2.0	3.0	5.0

Année de naissance	2013	2012	2011
Max.50 Points	86	88	90
0 Points	83	85	87

Année de naissance	2013	2012	2011
Max.50 Points	8.5	10.0	10.5
0 Points	6.0	7.0	7.5

Étant donné que le nombre de cartes Swiss Olympic est limité, un classement sera établi en cas de dépassement du quota.

Le score final est pris en compte si le L1 est exécuté conformément au règlement de la WG de la catégorie d'âge concernée et si le minimum de difficulté dans le L2 de la qualification a été atteint, le tout dans le même concours.

6.1. Explication des exigences

6.1.1. Nationalité

Les athlètes doivent soit être titulaires d'un passeport suisse, soit posséder une nationalité étrangère.

6.1.2 Classement PISTE

Le classement PISTE établi à la fin de l'année 2026 repose sur plusieurs critères d'évaluation. Il prend en compte à la fois les résultats en compétition, les résultats des tests, ainsi que l'analyse de différents questionnaires qui couvrent des aspects essentiels du développement de l'athlète. Parmi ceux-ci figurent notamment la biographie, la résistance physique, la stabilité psychologique et les caractéristiques anthropométriques de l'athlète. Tous les résultats sont pondérés et intégrés dans le classement général.

6.1.3 Clause médicale

Si un athlète talentueux, présentant un fort potentiel, n'est pas en mesure d'obtenir des résultats dans tous les critères d'évaluation en raison d'une maladie ou d'une blessure, une disposition spéciale relative à la clause médicale peut être appliquée. Ainsi, l'athlète pourra être intégré au cadre régional 2026, même s'il n'a pas obtenu suffisamment de points en raison des circonstances mentionnées.

En cas de doute concernant l'application de cette disposition, la décision finale revient à la commission de sélection, en concertation avec l'entraîneur principal.

6.1.4. Volume d'entraînement

Le volume d'entraînement minimal requis doit déjà être atteint où pouvoir l'être dans un délai prévisible.

6.1.5 Formation des entraîneurs

L'entraîneur des jeunes athlètes doit avoir une FC de niveau 2 avec complément sport de performance ou une qualification équivalente. Pour les athlètes plus âgés une formation CEP ou CED (ou formation équivalente) ou être disposé-e à la suivre dans les deux ans à venir.

6.1.6 Taille des groupes d'entraînement

La taille des groupes d'entraînement ne doit pas excéder le chiffre indiqué de manière à garantir un encadrement personnalisé et la qualité des entraînements.

6.1.7 Lieu d'entraînement

L'entraînement doit se dérouler dans une base sportive labellisée équipée de trampolines fixes afin de garantir le développement optimal et la sécurité des athlètes.

Étant donné que le nombre de cartes Swiss Olympic est limité, un classement sera établi en cas de dépassement du quota.

7. Cadre local 2027

Le cadre local 2027 se compose d'athlètes né(e)s en 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017.

Tous les athlètes sélectionné(e)s reçoivent la Talent Card locale de Swiss Olympic, qui confirme leur appartenance à ce cadre.

Les bases sportives peuvent déterminer de manière autonome le nombre d'athlètes au sein du cadre local concerné. Ils doivent toutefois soumettre une demande à la FSG et démontrer qu'ils sont en mesure de satisfaire, pour tous les athlètes inscrits, aux exigences définies dans le tableau ci-dessous.

Année de naissance	Nationalité	Volume d'entraînement hebdomadaire	Formation des entraîneurs	Taille des groupes d'entraînement	Lieu des entraînements
2017	Nationalité suisse ou nationalité étrangère	Min. 7,5h	Moniteur·trice J+S en trampoline min.	8 athlètes	Base sportive labellisée
2016	Nationalité suisse ou nationalité étrangère	Min. 7,5h	Moniteur·trice J+S en trampoline min	8 athlètes	Base sportive labellisée
2015	Nationalité suisse ou nationalité étrangère	Min. 8h	Moniteur·trice J+S en trampoline min	8 athlètes	Base sportive labellisée
2014	Nationalité suisse ou nationalité étrangère	Min. 8h	Moniteur·trice J+S en trampoline min	8 athlètes	Base sportive labellisée
2013	Nationalité suisse ou nationalité étrangère	Min. 8h	Moniteur·trice J+S en trampoline min	8 athlètes	Base sportive labellisée
2012	Nationalité suisse ou nationalité étrangère	Min. 8h	Moniteur·trice J+S en trampoline min	8 athlètes	Base sportive labellisée

8. PISTE

PISTE (évaluation pronostique, intégrative et systématique des entraîneurs) est un outil destiné à apprécier le potentiel des jeunes athlètes en vue de leurs futures performances d'élite. Il repose sur le manuel Swiss Olympic pour l'identification et la sélection des talents, et poursuit les objectifs suivants :

- Identifier les talents dans le secteur de la relève
- Classer selon le modèle FTEM
- Attribuer les Swiss Olympic Cards

Grâce à l'outil PISTE, il est possible de réaliser un état des lieux complet des facteurs de performance pertinents, en évaluant le niveau de performance, le stade de développement et le potentiel d'un athlète par rapport à d'autres talents. Divers critères de performance et d'évaluation sont pris en compte afin d'identifier non seulement les sportifs déjà performants au plus haut niveau, mais aussi ceux qui, à long terme, présentent un potentiel élevé et des aptitudes particulières.

8.1 Aperçu des critères d'évaluation 2026

Un groupe d'experts examine actuellement l'ensemble des critères d'évaluation PISTE, car certains ne sont plus adaptés et de nouveaux critères doivent être élaborés. Par conséquent, seuls les facteurs mentionnés ci-dessous seront pris en compte en 2026.

Critères	Méthode de recueil
1. Performance de l'année	Analyse des résultats en compétition
2. Développement de la performance	Progression mesurée par rapport à l'année précédente.
3. Test de performance au moment donné	Évaluation du résultat du test
4. Biographie de l'athlète	Évaluation du questionnaire
5. Résilience	Épreuve physique lors du test de sélection
6. Facteurs psychologiques	Analyse du questionnaire sur la motivation, la volonté d'apprendre et la situation d'apprentissage - à partir de 10 ans
7. Anthropométrie	Analyse du questionnaire sur la taille et les proportions corporelles - à partir de 10 ans

8.1.2 Pondération des critères d'évaluation

Talent Cards	Cadre régional					
				Cadre national		
				U15		U17
Catégorie d'âge	11	12	13	14	15	16
Année de sélection	10	11	12	13	14	15
Compétitions	45% (comp. de qualification)		50% (comp. de qualification)		55% (comp. de qualification)	
Test - Total	30%		25%		20%	
Test technique - Trampoline	20% du total		15% du total		15% du total	
Test Athlétique	10% du total		10% du total		5% du total	
Développement de la performance	10%		10%		15%	
Motivation de performance	2.5%		2,5%		5%	
Biographie de l'athlète	2.5%		2.5%		2.5%	
État de développement biologique.	10%		10%		2.5%	
Total	100%		100%		100%	
Total % pour cadre R	60%					
Total % pour cadre N	Non concerné		65%		65%	

8.1.2. Graduation

PISTE évalue les athlètes selon différents critères qui utilisent des unités de mesure variées et ne sont donc pas directement comparables. Afin de garantir une évaluation uniforme, tous les résultats sont convertis sur une échelle de 0 à 100.

L'évaluation des questionnaires repose sur des méthodes éprouvées et est réalisée de la même manière que les années précédentes.

9. Classement général

À la fin de l'année, un classement général PISTE est établi pour les différentes catégories d'âge, sur la base de l'ensemble des critères d'évaluation. Ce classement constitue la base pour la sélection des membres du cadre pour l'année 2027.

9.1 Description détaillée des critères d'évaluation

Développement de la performance

Aucun pronostic pertinent sur le potentiel futur de performance ne peut découler d'une seule performance. Pour une plus grande pertinence, le développement de la performance est évalué sur une période donnée. De cette manière, il est possible d'évaluer l'évolution attendue des performances.

Motivation à la performance

« Réaliser quelque chose » représente une composante essentielle du sport. La motivation à la performance et son influence sur l'activité sportive ont fait l'objet de diverses études scientifiques. Il est apparu que la motivation à la performance est importante pour les succès sportifs ainsi que pour le maintien d'une carrière sportive.

La motivation à la performance de chaque athlète est enregistrée au moyen d'une procédure standardisée et prise en compte dans la sélection des cadres.

9.2. Collecte des résultats

La détermination de la performance actuelle en compétition se base sur les meilleurs résultats obtenus lors de plusieurs compétitions au cours de l'année.

9.3 Compétitions

Pour la qualification des cadres dans les catégories d'âge U15, U17 ainsi que pour les cadres régionaux, les résultats des compétitions suivantes sont pris en compte :

- Qualifications pour les Championnats suisses (CS)
- Championnat suisse (CS)
- Compétitions annoncées à l'étranger, auxquelles la participation a été approuvée par la FSG
- Coupes du Monde
- Qualifications pour Championnats d'Europe juniors (CEJ)
- Championnats d'Europe juniors (CEJ)
- Championnats du monde juniors de trampoline et CMGA

Seuls les résultats des qualifications sont pris en compte. Pour le PISTE on utilise le meilleur résultat (meilleure combinaison de diff. + total) dans la même compétition.



10 Développement de la performance

Le développement de la performance est calculé selon le même format que celui de la compétition sur Piste. Ainsi, 50 points sont attribués à la note totale et 50 points à la note de difficulté.

Les gymnastes peuvent utiliser des routines différentes pour obtenir les points de difficulté et la note totale, à condition de respecter les minima exigés dans leurs tableaux correspondant à leur âge.

Pour tous les gymnastes âgés de 10 à 16 ans, afin d'obtenir les 50 points de la note totale, ils doivent améliorer d'un point d'une année sur l'autre. Pour obtenir les 50 points de la note de difficulté, ils doivent également améliorer d'un point d'une année sur l'autre.

Ces améliorations ne doivent pas nécessairement être réalisées lors de la même compétition, à condition que les minima des tableaux correspondant à chaque groupe d'âge soient respectés.

Partons du principe qu'un développement idéal d'une année à l'autre est défini selon les catégories d'âge mentionnées ci-dessus. Ainsi, nous utilisons uniquement ces valeurs de progression comme référence, et non des valeurs absolues liées à l'âge.

La formule est simple et repose uniquement sur le meilleur score de l'année précédente et le meilleur score de l'année en cours. S'il n'existe pas de compétition l'année précédente, l'évolution sera calculée sur la base de l'écart entre le résultat obtenu lors de la première compétition de l'année et celui de la dernière prise en compte pour le cadre.

Définitions

- S_{a-1} = meilleur score total de l'année précédente
- S_a = meilleur score total de l'année en cours
- $\Delta S_{idéal} = 1$ (point par année)

$$IDG = \frac{S_a - S_{a-1}}{\Delta S_{idéal}}$$

Exemple pratique

- Année précédente : **73.0**
- Année en cours : **74.6**

$$\Delta S = 74.6 - 73.0 = 1.6$$

Pour la Diff.

- D_{a-1} = meilleur score de difficulté de l'année précédente
- D_a = meilleur score de difficulté de l'année en cours
- $\Delta D_{idéal} = 1$ (point par an)

$$\Delta D = D_a - D_{a-1}$$



Exemple pratique:

$$\Delta D = 9.0 - 8.5 = 0,5$$

0,5 point de plus que l'année précédente, ce qui représente 25 points pour le PISTE

11. Résultat actuel du test

11.1 Saisie des résultats

Les domaines de mesure qui composent les résultats des tests :

Test CA 10 - 12 ans	Test CA 13 - 16 ans
<ul style="list-style-type: none"> • Éléments individuels • Séries 4-6-3 • ToF • Éléments musculaires • Souplesse 	<ul style="list-style-type: none"> • Séries 4-6-3 • ToF • Éléments musculaires • Souplesse

STV Kadertestprogramm / Programme de Tests de Cadres FSG AK / CA		10	11-12	13-14	15 - 16
Technik/ technique	Theoretisches Maximum <i>Maximum théorique</i>	150 (100%)	150 (100%)	130 (100%)	130 (100%)
	100 Punkte <i>100 Points</i>	120 (80%)	120 (80%)	104 (80%)	104 (80%)
	0 Punkte <i>0 Points</i>	(0%)	(0%)	(0%)	(0%)
Athletik/ athletique	Theoretisches Maximum <i>Maximum théorique</i>	180 (100%)	180 (100%)	180 (100%)	180 (100%)
	100 Punkte <i>100 Points</i>	162 (90%)	162 (90%)	162 (90%)	162 (90%)
	54 <i>54</i>	54 (30%)	54 (30%)	54 (30%)	54 (30%)
	0 Punkte <i>0 Points</i>				

Les résultats des tests sont enregistrés individuellement, la note globale représentant la performance actuelle lors du test.



12. Questionnaires

« Questionnaire sur la motivation exprimée par le comportement»

		Ne lui correspond absolument pas	Lui correspond moins (que partiellement)	Lui correspond la plupart du temps	Lui correspond tout à fait
1	Il a du plaisir à s'engager dans des activités sportives qui sont un peu difficiles pour lui.				
2	Il aime les situations sportives qui lui permettent de connaître son niveau.				
3	Cela l'angoisse de ne pas réussir un exercice sportif du premier coup.				
4	Les tâches sportives qui sont un peu difficiles à surmonter le stimulent.				
5	Il n'aime pas se lancer dans une activité sportive en n'étant pas sûr de sa réussite.				
6	Les exigences de performance dans le sport qui sont un peu difficiles le déstabilisent.				
7	Les situations sportives lors desquelles il peut tester ses capacités le stimulent.				
8	Même pour les défis sportifs qu'il pense pouvoir réaliser, il a peur de ne pas être à la hauteur.				
9	Il aime se trouver face à un exercice sportif un peu difficile.				
10	Il est inquiet lorsqu'il doit accomplir une tâche sportive qu'il n'est pas sûr de pouvoir réussir.				



Questionnaire sur « l'orientation des objectifs »

		Ne lui correspond absolument pas	Lui correspond moins (que partiellement)	Lui correspond la plupart du temps	Lui correspond tout à fait
1	Il est important pour lui de montrer qu'il est meilleur que les autres.				
2	Il compare principalement ses performances avec celles des autres.				
3	Il est important pour lui de toujours tenter quelque chose, même lorsqu'il commet des erreurs.				
4	Il est important pour lui de se démarquer des autres en étant le meilleur.				
5	Il est important pour lui d'améliorer sans cesse ses capacités.				
6	Il regarde la plupart de temps s'il est meilleur que les autres.				
7	Il est important pour lui de s'améliorer sans cesse et de faire des progrès.				
8	Il essaie toujours de donner le meilleur de lui-même.				
9	Lorsqu'il a appris de nouvelles choses, il souhaite en apprendre encore davantage.				

Questionnaire sur la « prédisposition à la charge »

		Ne lui correspond absolument pas	Lui correspond moins (que partiellement)	Lui correspond la plupart du temps	Lui correspond tout à fait
1	Le gymnaste n'est pas sujet aux maladies				
2	Le gymnaste n'est pas sujet aux blessures				
3	Le gymnaste est à même de supporter le volume et l'intensité d'entraînement requis sans souffrir de blessures ou de surcharge				
4	Le gymnaste est à même de supporter l'entraînement avant les grands moments de la saison (compétitions majeures) sans souffrir de blessures ou de surcharge				
5	Le gymnaste est à même de supporter le volume et l'intensité d'entraînement requis lors des rassemblements sans souffrir de blessures ou de surcharge (à évaluer par l'entraîneur FSG)				



Questionnaire sur «l'environnement + athlète »

		Ne lui correspond absolument pas	Lui correspond moins (que partiellement)	Lui correspond la plupart du temps	Lui correspond tout à fait
1	Entraînement : le gymnaste s'entraîne dans des infrastructures sportives optimales				
2	Ecole, formation : le gymnaste peut faire concorder ses tâches scolaires et son entraînement.				
3	Ecole, formation : la charge induite par l'école/formation n'exerce aucune influence négative sur les entraînements.				
4	Parents : les parents considèrent le sport d'élite de manière positive (y compris passage dans CF Macolin) et ils soutiennent le gymnaste dans la réalisation de ses objectifs sportifs				
5	Gymnaste : le gymnaste est prêt à se sacrifier pour atteindre ses objectifs sportifs				
6	Gymnaste : le gymnaste adopte un comportement d'entraînement exemplaire (assiduité)				

Questionnaire sur les « prédispositions physiques »

		Ne lui correspond absolument pas	Lui correspond moins (que partiellement)	Lui correspond la plupart du temps	Lui correspond tout à fait
1	Le gymnaste a une silhouette idéale pour le trampoline (taille, poids, proportions)				
2	La taille définitive pronostiquée est idéale pour le trampoline				
3	Le gymnaste possède d'une bonne capacité de coordination et d'analyse du mouvement.				
4	Le gymnaste possède une bonne capacité de force de vitesse				
5	Le gymnaste possède une bonne capacité de souplesse.				
6	Lors de l'apprentissage d'un nouvel élément complexe, le gymnaste a la volonté nécessaire par rapport à la peur que ceux-ci puissent engendrer.				



13. Calendrier et communication

Quand?	Quoi ?	Qui ?
Janvier		
Février		
Mäars		
Avril	Publication du document « Le chemin vers la formation du cadre 2027 »	FSG
Mai	Enregistrement et saisie des résultats de compétition	FSG
Juin	Enregistrement et saisie des résultats de compétition	FSG
Juillet		
Août		
Septembre		
Octobre	Test cadre	FSG
Novembre	FSG : Saisie des résultats du test Élaboration du classement PISTE Échanges avec les bases sportives	FSG et B. sportives puis avec Swiss Olympic
Décembre	<ul style="list-style-type: none">• Saisie des demandes pour les cartes locales• Examen des demandes pour les cartes locales• Établissement du classement final PISTE, y compris l'attribution des cartes Swiss Olympic• Publication du classement final PISTE et de la répartition des cartes Swiss Olympic	Bases sportives FSG FSG FSG et Swiss Olympic

14. Comité de sélection

Les décisions de sélection sont prises par la commission de sélection, composée de l'entraîneur national, du chef de la mission olympique et de la responsable de secteur. Le processus de vote et d'approbation se déroule en collaboration avec Swiss Olympic.

15. Procédure de recours

Les recours contre les décisions de la commission de sélection doivent être formulés par écrit dans un délai d'une semaine après la notification de la décision à la commission de sélection. La commission transmet le recours motivé, et rédigé par écrit, à la direction dans un délai de cinq jours ouvrables (procédure ordinaire de recours).

En cas de recours, la direction vérifie uniquement si la décision respecte les dispositions du présent document et si la justification de la décision est compréhensible selon des critères objectifs.



16. Terminologie

SO: Swiss Olympic

WG: World gymnastics

CEP : Cours d'entraîneur professionnel

CED : Cours d'entraîneur diplômé

FC : Formation complémentaire

L1 : Exercice obligatoire

L2 : Exercice libre

Diff : Note de difficulté

Juin 2026

